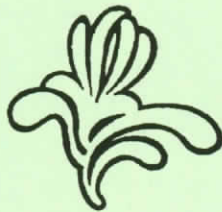


MINISTÈRE
DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE



Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

RECOMMANDE

Bruxelles Mobilité

Direction Stratégie
Monsieur P. Barette, Ingénieur directeur

C.C.N. - 5e étage

2 674 / 118 2
04PFD660285_112_13

URBANISME-STEDENBOUW			
28.06.2018			
SECR	AUTO	CONT	MOB
PLAN	VERG.		CAR

AUTORISATIONS PLAN - VERGUNNING
02-07-2018

Votre lettre du

Vos références

Nos références
04/PFD/660285

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels
Votre correspondant(e) : Nicolas Declerfayt, tél. : 02/204.17.31, E-mail : ndeclerfayt@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾

- Commune : Bruxelles
- Demandeur : Commission Européenne
Monsieur Durand Michel
CSM1 08/P001
1040 Bruxelles
- Situation de la demande : Rue de la Loi 170
- Objet de la demande : Construire un pavillon et un auvent destiné à l'accueil des visiteurs du bâtiment Charlemagne ;
construire des protections périphériques rue Joseph II et rue Taciturne

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour avis et prescriptions éventuels de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis dans les 30 jours de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le fonctionnaire délégué,

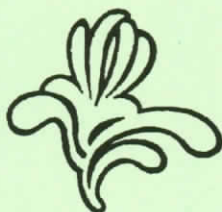
Bety WAKNINE,
Directrice générale

27-06-2018

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestre et Echevins de et à Bruxelles, ses références :

⁽¹⁾ Copie au demandeur

MINISTERE
DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE



Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

04PFD660285_112_12

URBANISME-STEDENBOUW

28.06.2018

SECR PLAN	AUTO/ VERG.	CONT	MOB CAR
--------------	----------------	------	------------

RECOMMANDE

A.N.L.H. ASBL
Rue de la Fleur d'Oranger, 1 - boîte 213
Appartement 37

1150 BRUXELLES

PLAN - ALTERNATIVES
PLAN - VERBODEN OPFI

02-07-2018

Votre lettre du
-/-

Vos références
-/-

Nos références
04/PFD/660285

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾

- Commune : Bruxelles
- Demandeur : Commission Européenne
Monsieur Durand Michel
CSM1 08/P001
1040 Bruxelles
- Situation de la demande : Rue de la Loi 170
- Objet de la demande : Construire un pavillon et un auvent destiné à l'accueil des visiteurs du bâtiment Charlemagne ; construire des protections périphériques rue Joseph II et rue Taciturne

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour avis et prescriptions éventuels de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis dans les 30 jours de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le fonctionnaire délégué,


Bety WAKNINE,
Directrice générale

27-06-2018

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestres et Echevins de et à Bruxelles - ses références :

⁽¹⁾ Copie au demandeur